

Compte rendu du Conseil Municipal **Extraordinaire du 31 Janvier 2020**

PRESENTS : M. MAZUEL Daniel, Mme VALENTIN Jocelyne, M. PRIOLET Patrick, Mr BUISSON Bruno, M. VELLARD Gérard, DESMAISON Dominique, Mr DINYTASZ Dominique.

ABSENTS EXCUSES : Mme ARNAUD Bérénice, M. HERVAULT Jean-Marc, Mme FAUGERE Marie-Claude, Mr LAFOREST Daniel, Mme BOUTTEMY Anne-Lyse.

ABSENT NON EXCUSE : M. GARCIA Bertrand.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BUISSON Bruno.

ORDRE DU JOUR :

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme GRANSEIGNE Victoria a quitté le logement communal et qu'une demande a été reçue en mairie pour une location à partir du 1^{er} Février 2020.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal un loyer de 550 € et 20 € de charge au titre des ordures ménagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Dit que le loyer sera de 550 €, eau et chauffage gaz compris. Le locataire aura un compteur individuel pour l'électricité et une provision de charge de 20 € sera demandée au locataire au titre de la taxe des ordures ménagères.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

DELEGATION SERVICE PUBLIC DU SITE DES TARTEAUX **CHOIX DU DELEGATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance en date du 18 avril 2019, celui-ci avait approuvé le principe de déléguer l'exploitation, la gestion et l'entretien du site des Tarteaux (camping-gîtes-snack).

Par délibération du 3 octobre 2019, le Cabinet « ECOTERRITORIAL » avait été retenu pour aider la commune dans les procédures de passation d'une délégation de service public.

Par délibération du 14 novembre 2019, une commission de délégation avait été nommée.

Rappel : Cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures, d'analyser ces dernières au regard des critères énoncés par le C.G.C.T., de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres des candidats et d'émettre un avis sur celle-ci.

Il convient au préalable de rappeler les conditions de la consultation :

Un avis d'appel à candidatures a été publié au BOAMP et sur le site achatpublic.com le 18 novembre 2019, dans le journal LA MONTAGNE en date du 21 novembre 2019.

Les date et heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 23 décembre 2019 à 16 heures.

Un seul pli a été déposé avant la date et heure limites.

La commission de délégation de service public, réunie le 8 janvier 2020, a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu de l'offre.

La Commission, dans cette séance du 8 janvier 2020 a émis l'avis d'inviter la SAS J&J CAMP à entrer en négociation avec la Ville de Menat.

Une réunion de négociation s'est déroulée le 22 janvier 2020 à 11 heures.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil Municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public » conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT.

Sur la base des critères précisés dans le règlement de consultation, et au vu de l'analyse des offres réalisée selon ces critères, Monsieur le Maire a ensuite décidé de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le candidat SAS J&J CAMP comme délégataire.

Vu l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

- L'analyse des offres et le résultat des négociations ;
- L'avis de la commission n°2 du 22 janvier 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver le choix de retenir le candidat SAS J&J CAMP comme délégataire pour l'exploitation du site des Tarteaux (camping-gîtes-snack).
- D'approuver le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 8 ans.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes et tous documents concernant ce dossier.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la négociation du 22 janvier, il a été décidé que des travaux d'assainissement seront réalisés par la commune, ainsi qu'une mise aux normes des installations électriques au camping.

Des travaux seront également réalisés au snack pour le rendre conforme à son exploitation en hygiène et sécurité alimentaire.

Des couettes seront également achetées pour remplacer les couvertures des gîtes.

Un état des lieux du site et un inventaire des biens seront réalisés. Des demandes de devis auprès d'un cabinet d'huissier sont en cours.

Prochain conseil prévu normalement fin février.